

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Approche globale de la prise en charge de la FA par cas patients

No d'activité : 70288

Date : jeudi le 20 juin 2019

Lieu : La Clinique Fort Chambly

Coordonnées : 205-1101, boul. Brassard, Chambly

Objectifs

Au terme de cette présentation, le participant sera en mesure de :

- Énumérer les indications de traitement de la FA pour le contrôle de la fréquence et du rythme.
- S'approprier les recommandations canadiennes dans la prévention des AVCs en FA non-valvulaire en révisant les résultats des études pivots des anticoagulants oraux directs (AOD ou NACO).
- Choisir le traitement approprié en fonction du type de patients.
- Évaluer les options non-pharmacologiques de la FA (cardioversion, prise en charge des facteurs de risque modifiables (apnée du sommeil, obésité etc).
- Reconnaître quand référer aux cardiologues.

Président de séance : Dr Luc Gagnon

Horaire

| | | | | | |
|------------|-------|-------|------------|--|-----------------------------------|
| 2019-06-20 | 12:00 | 13:00 | Conférence | Approche globale de la prise en charge de la FA par cas patients | Dre Jennifer Kennedy, cardiologue |
|------------|-------|-------|------------|--|-----------------------------------|

Veuillez confirmer votre présence auprès de Mme Louise Bouvrette au 819-821-1520 ou à louise.bouvrette@pfizer.com

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Pfizer

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.